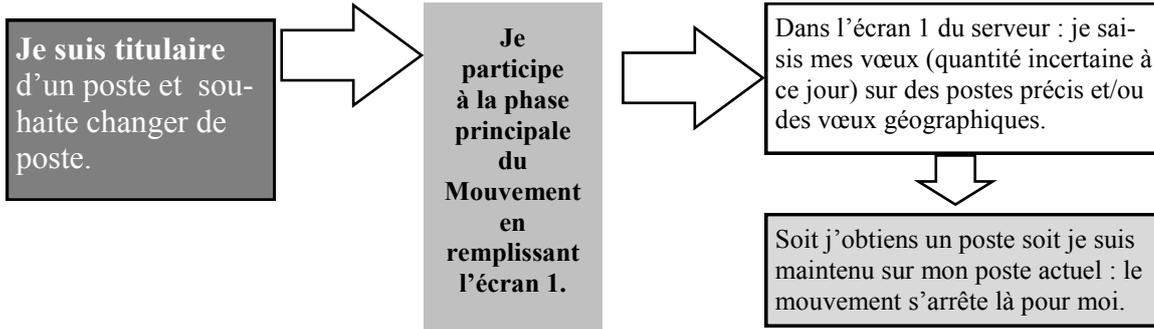


> LOTO DU MOUVEMENT 2019

La Commission Administrative PARITAIRE
Les élu(e)s du personnel du SNUipp-FSU vous informent...



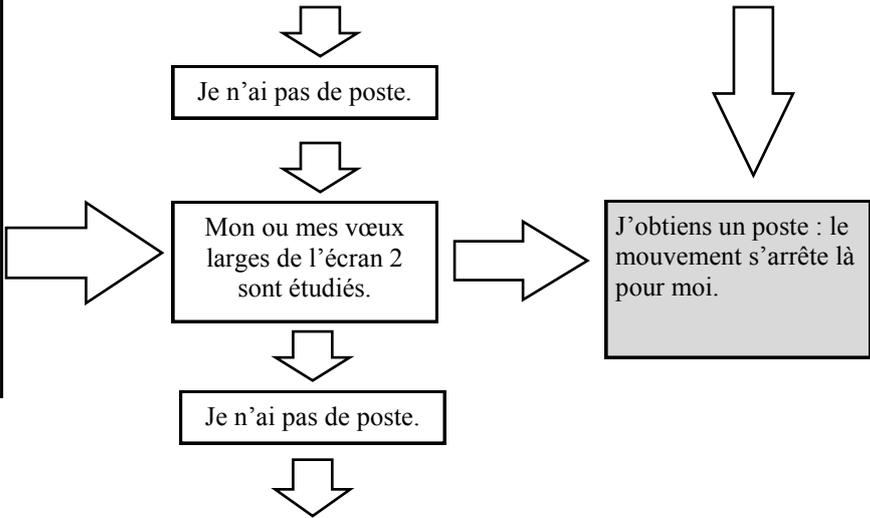
Je dois participer au mouvement car je suis :

- > cette année à titre provisoire (TRS, NTI...) ET sans poste.
- > intégré pour la rentrée (permutation) ou réintégré (après détachement, mise en dispo, après CLD, congé parental ou poste adapté).
- > ma candidature a été retenue pour partir en stage CAPPEL.
- > PES.
- > touché par une mesure de carte scolaire.

Je participe à la phase principale du mouvement : Je dois remplir obligatoirement des vœux dans l'écran 1 et l'écran 2

Dans l'écran 2 du serveur, je saisis au moins un vœu large.
Un vœu large = choisir un « MUG » et le lier avec une zone géographique large
 Un MUG « Mouvement Unité de Gestion » se compose d'une nature de support et d'une spécialité. Il existe 7 MUG définis au niveau national : directions de 2 à 7 classes, directions de 8 à 9 classes, directions de 10 à 13 classes, directions de 14 classes et plus, Enseignants (dont TDTRS), ASH et Remplacement (BD et ZIL). Le DASEN ne sait pas s'il peut créer des MUG plus précis.
 Les zones géographiques larges seraient limitées en nombre donc ne permettraient plus de choisir une circonscription comme dans l'écran 1.

Dans l'écran 1 du serveur je saisis mes vœux sur des postes précis et/ou des vœux géographiques. Pas d'obligation de faire un vœu géographique.



JEU GRATUIT ! Edition spéciale Indre

LOTÉRIE MOUVEMENT

Aidez à détruire le mouvement des Profs des Ecoles!

Jeu 1

Gratte ici pour découvrir ton prochain poste : adjoint, ASH, directeur...

GAIN

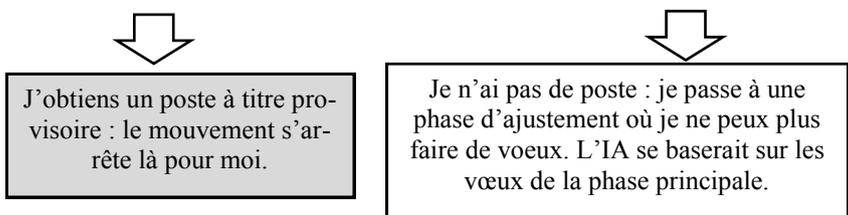
Jeu 2

Pour connaître la commune de ton affectation, lance une fléchette sur la carte ci-contre. Attention de bien suivre la consigne : plier les genoux et fermer les yeux!

NUL MEME SI DECOUVERT

L'ordinateur va tourner en partant de notre premier vœu large et va nous attribuer le premier poste disponible.
 Le logiciel tourne en partant du premier collègue sans poste (celui qui a le plus fort barème) en fonction de priorités demandées par le DASEN 36 :

- > Le type de poste : le DASEN classe par ordre de priorité pour lui tous ou certains des 7 MUG définis au niveau national : directions de 2 à 7 classes, directions de 8 à 9 classes, directions de 10 à 13 classes, directions de 14 classes et plus, Enseignants, ASH et Remplacement.
- > La zone géographique large : le DASEN classe par ordre de priorité pour lui toutes ou certaines zones géographiques larges.





MOUVEMENT 2019 y-a-t-il un pilote dans l'avion ?

**+ DE PRÉCARITÉ
- DE PROTECTION
C'EST ÇA L'AVENIR ?**

**DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**

**ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN**

Dans le Bulletin officiel spécial n°5 du 8 novembre 2018, le Ministère de l'Education nationale modifie en profondeur les règles du mouvement intra départemental pour les enseignants du 1er degré. Il veut uniformiser les mouvements départementaux en les basant sur les barèmes des permutations informatiques.

De nouvelles règles et priorités légales voient le jour ainsi qu'un nouveau logiciel de gestion du mouvement. Ce dernier imposera techniquement certains changements.

L'objectif premier du Ministère est de nommer le plus de collègues possible en 1ère phase du mouvement à titre définitif.

A ce titre, la grande nouveauté de cette année, est l'apparition d'un vœu large obligatoire pour tous les personnels obligés de participer au mouvement.

★ **Le Snuipp 36 est actuellement en pour-parler avec la DSDEN 36 (Groupes de travail, CTSD) afin de définir le règlement et les dates du mouvement ainsi que l'établissement du barème. Le prochain CTSD aura lieu le 21 mars.**

★ **Le SNUipp 36 s'insurge de la précipitation du Ministère à mettre en place ces nouvelles règles qui engendrent notamment encore beaucoup d'incertitude et d'inquiétude.**

- des personnels administratifs peu formés sur les nouvelles modalités
- de nouvelles règles génératrices d'inéquité
- un barème bouleversé
- un logiciel qui ne pourra certainement pas être paramétré en fonction de la réalité géographique de notre département
- beaucoup de questions qui restent sans réponse malgré nos sollicitations auprès du Ministère.

★ **Le SNUipp 36 n'est pas opposé aux changements, mais cela ne peut se faire que dans l'intérêt des personnels, dans l'équité et la transparence avec des affectations qui répondent au mieux aux vœux de chacun.**

**Dénoncer c'est bien, mais
le SNUipp 36 ne s'y limite pas !**

**Il lutte pour la défense des droits
des personnels, et c'est ce mode de
syndicalisme que le Ministère sou-
haite éteindre en limitant les règles
du paritarisme.**

**Nous démontrons les incohérences
et les conséquences pour
les personnels.**

